

Extrait du Registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer

Nombre de membres : 48

Séance du 30 MAI 2005

sous la présidence de M. Bernard LOGEL, Président

Votants présents : 39

Tous les délégués, sauf

Mme HITTLER (excusée), M. SUSS, qui étaient représentés respectivement par
M. VOGEL et Mme FILSER ;

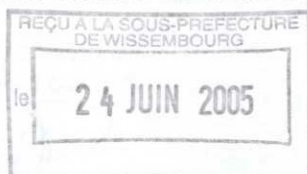
MM. STEINER, MESSMER, WALTER, HERRLE, KOPF, Mme KIEFER,

M. WEISBECKER, (excusés) ; MM. WINLING, KLIPFEL.

DEL. N° 068/2005conseil

OBJET : « CHATEAU DES ENIGMES AU FLECKENSTEIN »

- *VU les compétences de la communauté de communes de la vallée de la Sauer, et notamment celles relatives au tourisme,*
- *VU le plan de développement unitaire de la vallée de la Sauer et du pays de Pechelbronn,*
- *CONSIDERANT que, dans le cadre de la démarche de développement touristique engagée par l'A. D. E. A. N., des contacts ont été établis avec le concepteur du « château des énigmes » en vue de son éventuelle mise en place sur le site du Fleckenstein,*
- *VU la délibération n° 065/2004 du 13 septembre 2004 par laquelle le conseil communautaire se prononce favorablement pour la réalisation, à l'initiative de l'A. D. E. A. N., d'une étude de positionnement portant sur des sites susceptibles d'accueillir des projets structurants et concernant les sites de la vallée de la Sauer :*
 - Woerth : château et ancienne auberge de jeunesse*
 - Lembach : camping du Fleckenstein et site du Fleckenstein (château et P'tit Fleck)*
 - Wingen : site naturel à proximité du village*
 - Morsbronn-les-Bains : site de la Z. A. C. « Cybéliades »*
- *CONSIDERANT le projet d'investissement se chiffrant comme suit :*
 - . 210 000 € pour la conception, la création et la mise en place du parcours de jeux*
 - . 30 000 € pour l'acquisition et l'installation des bornes numériques interactives*
 - . 60 000 € pour les installations annexes et les aménagements du site*
 - . 40 000 € pour la réalisation des outils et actions de communication*
- *CONSIDERANT le plan de financement élaboré avec la Région Alsace et l'ADEAN se chiffrant comme suit :*
 - . 80 % de financements « pays » en provenance des fonds européens (FEDER), de l'Etat, de la Région et éventuellement du Conseil Général,*
 - . 20 % à la charge de la communauté de communes*
- *CONSIDERANT le projet de mise en place d'une délégation de service public à établir entre la communauté de communes et la commune de Lembach pour assurer une exploitation unique du site,*
- *VU la délibération du 4 novembre 2004 du conseil municipal de Lembach autorisant la communauté de communes à installer une partie du parcours dans l'enceinte du château du Fleckenstein et dans la proche forêt et autorisant la communauté de communes à réaliser les travaux d'aménagement nécessaires,*



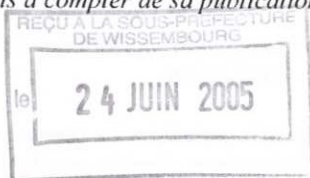
.../...

- VU la délibération n° 089/2004 du conseil communautaire du 8 novembre 2004 décidant :
 - . de valider le projet de mise en place d'un nouveau parcours ludique de valorisation culturelle et patrimoniale destiné à compléter les installations du centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein (P'tit Fleck) selon le concept « château des énigmes » afin de renforcer l'attractivité du site et diversifier les clientèles,
 - . de passer un marché sans concurrence formelle de conception, création et de mise en place d'un parcours « château des énigmes » sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes de la vallée de la Sauer avec la société SAS Usson Finances pour un coût de 210 000 €,
 - . de donner son accord de principe à la mise en place d'une convention à mettre en place en 2005 avec la commune de Lembach en vue de l'installation d'une partie du parcours dans l'enceinte du château du Fleckenstein et de la proche forêt,
 - . de donner son accord de principe à la mise en place d'une convention à mettre en place en 2005 avec la commune de Lembach en vue de la mise en place d'une délégation de service public d'exploitation de l'ensemble du site du Fleckenstein composé par le centre d'animation et de découverte transfrontalier (P'tit Fleck) et le château,
 - . de donner son accord de principe à la participation de la communauté de communes au capital d'une SEML (Société d'Economie Mixte Locale), à créer avec la commune de Lembach et des partenaires de droit privé, appelée à se porter candidate à une délégation de service public du site et dont les buts, les statuts et la composition, le capital et sa répartition devront être validés lors de délibérations futures,
 - . d'autoriser le président à engager les démarches nécessaires et à signer tous documents se rapportant à cette décision,
 - . de soumettre le dossier aux différents partenaires financiers et de solliciter les subventions y afférentes.
- VU le marché n° 2004/22 « conception, création et mise en place d'un parcours ludique sur le site culturel et pédagogique du Fleckenstein sous l'appellation « château des énigmes » signé avec la société SAS Usson Finances,
- CONSIDERANT l'avancement dudit marché,
- CONSIDERANT la consultation engagée pour la fourniture et l'installation d'un contrôle d'accès au centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein, dans le cadre du projet de « château des énigmes au Fleckenstein »,
- CONSIDERANT les offres de la société SAMEP et de la société HEDA associée à Alsatel parvenues à la communauté de communes respectivement pour un montant de 37 208 € HT et 34 953,40 € HT,
- CONSIDERANT la proposition de retenir l'offre de la société HEDA associée à Alsatel,
- VU le budget « centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein » de l'exercice 2005,
- VU l'avis du bureau en date du 9 mai 2005,
- ENTENDU l'exposé de M. Schlosser, vice-président, chargé du dossier,

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **d'attribuer le marché à procédure adaptée de fourniture et d'installation d'un contrôle d'accès avec badges électroniques et portillons d'accès et de sortie au centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein, dans le cadre de la réalisation du projet « château des énigmes au Fleckenstein » à la société HEDA associée à Alsatel pour un montant de 34 953,40 € HT, soit 41 804,27 € TTC ;**
- **d'autoriser le président à signer le marché à procédure adaptée précité et tous documents y afférents ;**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 21 juin 2005

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL